



# Commune de Chavannes-de-Bogis

## MUNICIPALITE

Tél. 022 960 75 00

greffe@chavannes-de-bogis.ch

### PREAVIS MUNICIPAL N° 10/23

**Demande de crédit de CHF 17'500.– destiné à 50% des coûts de l'installation d'un grillage sur 2 côtés de l'aire de jeux intercommunale**

*Responsable du dossier : Stéphane Borella, Municipal*

---

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **A. Préambule**

L'aire de jeux intercommunale est un lieu réunissant de nombreux jeunes des villages de Chavannes-de-Bogis et Bogis-Bossey partageant le plaisir d'être ensemble et de pratiquer des sports notamment le football. A ce jour le terrain de football n'est pas clôturé ce qui implique que de nombreux ballons finissent en dehors de ce dernier et plus particulièrement sur le champ agricole qui le jouxte. Le fait d'aller récupérer les ballons engendre des dégâts aux cultures et plantations. Les exploitants de ce champ se sont plaints à de nombreuses reprises à la Municipalité de Chavannes-de-Bogis et demande que des mesures soient prises pour protéger ces champs.

La solution serait l'installation d'un grillage métallique sur le côté « Genève » et sur le côté « Jura » de l'aire de jeux qui de par sa hauteur empêcherait les ballons d'atterrir dans le champ.

#### **B. Description du projet**

Installation d'un grillage métallique d'une dimension d'env. 16 ml (mètre linéaire) sur le côté « Genève » avec la création d'un portail d'accès et d'une dimension d'env. 46 ml sur le côté « Jura ». Au niveau de la fabrication du grillage à proprement parler deux solutions ont été envisagées. La première consistait en un grillage entièrement métallique et la deuxième en un grillage métallique sur la partie basse et un filet par ballons sur la partie haute.

La variante retenue et préconisée par les Municipalités des 2 communes concerne la solution avec un grillage entièrement métallique sur toute la hauteur. Cette variante est certes plus onéreuse mais est plus durable. En effet, contrairement au filet par ballon en nylon, il n'y a pas de risque qu'il s'altère dans le temps. Le grillage serait en acier zingué et comporterait deux hauteurs. Le côté « Genève », situé derrière le but de football, plus enclin à recevoir des ballons

haut, serait à 4m. Le côté « Jura » serait quant à lui à 2.5m, cette hauteur plus basse permet néanmoins d'empêcher les ballons de sortir du terrain.

### C. COÛTS DES TRAVAUX

Le montant total des travaux pour l'aménagement des 2 côtés est de CHF 35'000.-, selon offre retenue auprès d'entreprises de notre région.

Frais de géomètre (estimation)	CHF	1'400.-
Grillage et portillon	CHF	31'050.-
		<hr/>
Montant brut HT	CHF	32'450.-
TVA 7.7%	CHF	2'498.65
		<hr/>
<b>Montant total TTC (arrondi)</b>	<b>CHF</b>	<b>35'000.-</b>
		<hr/>

### D. REPARTITION DES COÛTS

Le montant total du crédit de construction demandé est de CHF 35'000.-, dont 50 % est pris en charge par chacune de nos deux communes (CHF 17'500.-).

Il est bien entendu que ce projet ne sera réalisé qu'avec l'accord des Conseils Communaux des deux communes.

### E. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### Le Conseil Communal de Chavannes-de-Bogis

- Vu le préavis municipal No 10/23 relatif à la demande de crédit de CHF 17'500.- TTC destiné à 50% des coûts de l'installation d'un grillage sur 2 côtés de l'aire de jeux intercommunale
- Oüi le rapport de la commission des finances
- Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

**décide**

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de **CHF 17'500.– TTC** destiné à 50% des coûts de l'installation d'un grillage sur 2 côtés de l'aire de jeux intercommunale ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 17'500.–, montant inclus dans le plafond d'endettement ;
- 3) d'amortir cette somme par le compte « Fonds de réserve constructions futures ».

Ainsi approuvé en séance de Municipalité du 28 février 2023.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**



**Alain BARRAUD**  
Syndic



**Sabrina GALASSO**  
Secrétaire municipale

Annexe : plan